

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR
TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

NOM DU REDACTEUR : MME BOTAS SUZANA

N° DE TELEPHONE : 01 80 15 44 90

DE : DRHFS/SDPATSS/BPPS/ST

A :

SNPS
DNPJ
DNSP
PP
DGSI
TOUS SGAMI
TOUS SGAP
TOUTES DZPN
TOUTES DTPN
ACADEMIE DE POLICE
DIPN GRANDE COURONNE

N° DE TEXTE : DGPN/DRHFS/SDPATSS/BPPS/ST/NR7SDU 25/11/2024

OBJET : CAMPAGNE D'AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CORPS DES TECHNICIENS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 STOP

RÉFÉRENCES :

- CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ;
- DÉCRET N°2009-1388 DU 11 NOVEMBRE 2009 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES COMMUNES A DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE LA CATÉGORIE B DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT (ARTICLE 25) ;
- DÉCRET N°2023-448 DU 7 JUIN 2023 RELATIF A L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LES CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT ET AUX REGLES DE CLASSEMENT DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT,

1) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE ET DE TECHNICIEN EN CHEF DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 :

LES AVANCEMENTS DANS LES GRADES DE TECHNICIENS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE INTERVIENNENT SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- AVANCEMENT AU DEUXIÈME GRADE EN TANT QUE TECHNICIEN PRINCIPAL :

PEUVENT ÊTRE PROMUS AU DEUXIÈME GRADE

1° PAR LA VOIE D'UN **EXAMEN PROFESSIONNEL** LES FONCTIONNAIRES AYANT AU MOINS ATTEINT LE 6E ÉCHELON DU PREMIER GRADE ET JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANNÉES

DE SERVICES EFFECTIFS DANS UN CORPS, CADRE D'EMPLOIS OU EMPLOI DE CATÉGORIE B OU DE MÊME NIVEAU.

2° PAR LA **VOIE DU CHOIX** LES FONCTIONNAIRES JUSTIFIANT D'AU MOINS UN AN DANS LE 8E ÉCHELON DU PREMIER GRADE ET JUSTIFIANT D'AU MOINS CINQ ANNÉES DE SERVICES EFFECTIFS DANS UN CORPS, CADRE D'EMPLOIS OU EMPLOI DE CATÉGORIE B OU DE MÊME NIVEAU.

AVANCEMENT AU TROISIÈME GRADE EN TANT QUE TECHNICIEN EN CHEF :

PEUVENT ÊTRE PROMUS AU TROISIÈME GRADE

1° PAR LA **VOIE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL** LES FONCTIONNAIRES JUSTIFIANT D'AU MOINS UN AN DANS LE 6E ÉCHELON DU DEUXIÈME GRADE ET D'AU MOINS TROIS ANNÉES DE SERVICES EFFECTIFS DANS UN CORPS, CADRE D'EMPLOIS OU EMPLOI DE CATÉGORIE B OU DE MÊME NIVEAU.

2° PAR LA **VOIE DU CHOIX** LES FONCTIONNAIRES JUSTIFIANT D'AU MOINS UN AN DANS LE 7E ÉCHELON DU DEUXIÈME GRADE ET JUSTIFIANT D'AU MOINS CINQ ANNÉES DE SERVICES EFFECTIFS DANS UN CORPS, CADRE D'EMPLOIS OU EMPLOI DE CATÉGORIE B OU DE MÊME NIVEAU.

II) PROCEDURE DE L'AVANCEMENT AU CHOIX

AFIN D'ÉTABLIR LE TABLEAU D'AVANCEMENT, LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS EST ÉTUDIÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L522-18 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE. SONT NOTAMMENT OBSERVÉS LES DERNIERS ENTRETIENS PROFESSIONNELS, LES PROPOSITIONS MOTIVÉES FORMULÉES PAR LES CHEFS DE SERVICE, LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE ET LEUR ANCIENNETÉ. L'EXERCICE DES FONCTIONS DANS UN CONTEXTE OU UN SECTEUR PARTICULIÈREMENT DIFFICILE POURRA ÉGALEMENT ÊTRE PRIS EN COMPTE.

CONFORMÉMENT AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET A LA CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, LES ORGANISATIONS SYNDICALES PEUVENT SIGNALER LES SITUATIONS NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.

LA LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES AU CHOIX SERA TRANSMISE AUX SGAMI AFIN QU'ILS ÉTABLISSENT UN CLASSEMENT EN LIEN AVEC LES DIRECTIONS ZONALES. CES PROPOSITIONS DEVRONT ÊTRE TRANSMISES EN RETOUR AU BPPS POUR LE 03 FEVRIER 2025.

SIGNE MADAME ALINE LÉBOUCQ, CHEFFE DU BUREAU DES PERSONNELS DE POLICE SCIENTIFIQUE

STOP ET FIN

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
Cheffe du bureau des personnels de police scientifique
Bureau des personnels de police scientifique

Aline LÉBOUCQ